



**COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**SUSPENSION DES INTÉRÊTS SUR LES VERSEMENTS DES
COMPTES DE TAXES ET LES DROITS DE MUTATION IMMOBILIÈRE
JUSQU'AU 1^{ER} JUILLET 2020**

Brébeuf, le 19 mars 2020 - La Municipalité de Brébeuf est consciente de la situation économique actuelle causée par la COVID-19 et met en place une mesure d'atténuation qui permettra un certain répit à ces contribuables. En effet, la Municipalité annonce que les comptes de taxes foncières et des droits de mutation immobilière ne porteront pas intérêts, entre le 23 mars et le 1er juillet.

Aussi pour les personnes qui auraient expédié des chèques postdatés et qui désirent modifier la date d'encaissement, vous pouvez téléphoner au service de la comptabilité au 819-425-9833 #5300 (laisser un message) ou secretariat@brebeuf.ca en indiquant tous les détails nécessaires afin de bien retracer votre paiement et nous mentionner vos instructions. À défaut d'aviser le service de la comptabilité au plus tard le mercredi 25 mars 2020 16h30, tous les chèques reçus et encaissables à cette date seront alors encaissés.

La Municipalité rappelle que ces reports de paiements ne comprennent pas ceux relatifs aux constats d'infraction et aux services offerts tels que les raccordements, les permis, les locations de salles ou d'équipement, etc.

Le conseil municipal